## COMMUNE DE BEAUMONT



#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2019

Conseillers en exercice	33
Présents	25
Absents représentés	7
Absents non représentés	1

L'an deux mille dix neuf, le mercredi 06 FEVRIER à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mardi 29 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Alain DUMEIL, Maire.

## **Étaient présents :**

Alain DUMEIL, Jean-Paul CUZIN, Didier CARON, Marie-Anne MEUNIER, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Josette MIGNOT, Jean-Pierre COGNERAS, Adjoints et Adjointes au Maire.

Jean GORY, Josiane MARION, Francis GAUMY, Francis CHATELLIN, Chantal SUSANNA, Michel PRÉAU, Stéphane ISNARD, Alexandre TRINIOL, François NOURISSON, Marie-France MATHIEU, Laurent LAFONTAINE, François SAINT-ANDRÉ, Christine THOMAS, Hervé MANTELET, Dominique MOLLE, Sébastien MOSTEFA, François ULRICH.

## **Absents représentés :**

Mme Aline FAYE	représentée par	M. Jean-Paul CUZIN
M. André JAMMOT	représenté par	M. Josette MIGNOT
Mme Nathalie BESSE	représentée par	M. Alain DUMEIL
Mme Delphine MENARD	représentée par	M. Jean-Pierre COGNERAS
Mme Alix HIRLEMANN	représentée par	Mme Josiane BOHATIER

Mme Marie-Christine LEYMARIE représentée par M. François SAINT-ANDRE M. Gaël DRILLON représenté par M. Sébastien MOSTEFA

# Absents non représentés :

Mme Agustina MONTJOTIN

M. Alexandre TRINIOL a été désigné secrétaire de séance.

#### Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/11/2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour:

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 22 novembre 2018.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18/12/2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité par 32 voix Pour:

- APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre 2018.

## **01. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019.**

M. MARTIN présente le rapport.

# Le Conseil Municipal:

- PREND ACTE et CONFIRME la tenue du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# <u>02. CONVENTION AVEC FREE MOBILE. SUPPORT DE TELEPHONIE MOBILE 1 PLACE DE LA REPUBLIQUE.</u>

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- AUTORISE M Le Maire à SIGNER la convention ci-jointe avec la Free Mobile, valide pour 12 ans à compter de la date de sa signature, sachant que cette convention prévoit le respect des dispositions de l'accord conclu entre la Commune et les opérateurs de téléphonie en date du 6 décembre 2011, et fixe la redevance annuelle à 7 200 € net indexée de 2 % chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

# <u>O3. EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEO PROTECTION DE LA COMMUNE DE BEAUMONT : DEMANDES DE SUBVENTIONS AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES.</u>

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 24 voix Pour et 8 voix Contre :

- APPROUVE le principe de mise en place d'un périmètre supplémentaire de

- vidéo-protection sur le domaine public de la commune, Place du Parc et Parvis et Place Saint Pierre
- SOLLICITE une subvention auprès des services de la Préfecture au titre du Fond Interministériel Prévention & Délinquance 2019 à hauteur de 20 % du montant de l'investissement du matériel de vidéo protection.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre de l'Intervention Régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhonalpins à hauteur de 50 % du montant de l'investissement du matériel de vidéo protection.

# <u>04. PERSONNEL COMMUNAL. CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR LES ETUDES</u> SURVEILLEES DANS LES ECOLES COMMUNALES.

M. CUZIN présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- CREER un emploi vacataire, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019, pour réaliser les missions d'études surveillées dans les écoles de la Commune,
- REMUNERE cet agent vacataire à l'heure après service fait sur la base de 27.85 € brut par heure de vacations.

# <u>05. RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – PERIODE 2018-2019.</u>

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal:

- PREND acte du présent rapport,
- VALIDE les travaux retenus pour l'année 2019,
- TRANSMET le rapport à la Préfecture et à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

# 06. ACQUISITION PARCELLES CADASTREES SECTION BS N°229 ET BS N°193.

M. COGNERAS présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 32 voix Pour :

- DELEGUE à l'EPF-Smaf l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées section BS n°193 et BS n°229 situées 23, rue Victor Hugo & rue de la Treille pour un montant de 38 500,00€ net vendeur.
- AUTORISE l'EPF Smaf à démolir la propriété citée ci-avant après l'acquisition.
- AUTORISE M Le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

#### FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 22H15

Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.